

Bilan intermédiaire

Décembre 2011

Plan Régional Santé Environnement

2010 /// 2013
Pays de la Loire

10 ACTIONS pour
un environnement
favorable à la santé



10 actions

pour un environnement favorable à la santé

- 1 Réduire l'exposition aux substances chimiques et allergisantes de l'air extérieur
- 2 Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine
- 3 Améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et les réseaux intérieurs
- 4 Réduire les expositions à l'amiante
- 5 Protéger les populations, en particulier les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments
- 6 Optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne
- 7 Identifier les zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales et agir pour diminuer l'impact sur les populations
- 8 Maîtriser et réduire les nuisances sonores à travers l'aménagement du territoire
- 9 Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée
- 10 Développer les actions d'éducation à la santé environnementale et la réflexion sur les risques émergents



Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE2) 2010-2013 a pour objectif un environnement favorable à la santé des habitants des Pays de la Loire.

Les 10 actions prioritaires identifiées par le Groupe régional santé environnement, qui a piloté la démarche du PRSE2, ont été élaborées dans une large concertation, tant au sein des groupes de travail (environ 170 participants), que lors de la consultation qui a montré une réelle adhésion au projet de plan.

Le PRSE2 a été signé par le Préfet de la région Pays de la Loire, la Directrice générale de l'Agence régionale de la santé et le Président du Conseil régional. Il a été lancé officiellement le 17 décembre 2010.

Entré dans une phase de mise en œuvre opérationnelle, il repose sur des animateurs pour chacune des actions et mobilise de nombreux acteurs : services de l'État, collectivités, associations, industriels, organisations professionnelles, représentants du monde économique, monde universitaire... jusqu'à chacun d'entre nous, pour la prise en compte de ces enjeux dans la vie quotidienne.

Ce document dresse un point d'avancement intermédiaire pour les 10 priorités d'actions du plan. Pour ce faire, l'équipe projet, en relation avec les animateurs des actions du plan, a rassemblé les principaux faits marquants 2010 et 2011 du PRSE2.

L'équipe projet qui assure l'animation globale du PRSE2 est composée de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (Direccte) et des services du Conseil régional (Direction des solidarités).



A consulter également : le bilan 2010 du Plan National Santé Environnement (PNSE2)

www.developpement-durable.gouv.fr

- Prévention des risques ► Pollution, qualité de l'environnement et santé ► PNSE ► 2° PNSE ► Groupe santé environnement
- bilan des actions menées en 2010

Réduire l'exposition aux substances chimiques de l'air extérieur

© DREAL

OBJECTIFS

- Contribuer à une réduction de 30 % au plan national d'ici 2013 des émissions industrielles dans l'air, de certaines familles de substances à caractère toxique pour la santé, dans la continuité du PRSE1¹ (année de référence : 2007).
- Évaluer l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique dans les principales agglomérations de la région.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- ▶ Réduction de 41 % des émissions de COV « toxiques »² entre 2007 et 2010 suite aux actions engagées dès le PRSE1. 16 industriels sont impliqués dans la démarche (aéronautique, automobile, mécanique, encres, revêtements...);
- ▶ 10 industriels sont engagés pour améliorer la connaissance et réduire les rejets de substances émises à de faibles teneurs ou peu recherchées jusqu'alors (PCB, dioxines, HAP, arsenic, mercure) : fonderies, traitement de déchets, cimenterie, raffinerie, production d'énergie...
- ▶ Une évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique a été réalisée pour l'agglomération d'Angers par la Cire³ des Pays de la Loire en 2010.

QUELQUES RÉUSSITES D'INDUSTRIELS SOUS L'IMPULSION DE LA DREAL...

AFFINERIE d'ANJOU (49) – recyclage d'aluminium : après 5 ans d'efforts et l'installation d'un système de traitement modifié à deux reprises, les émissions de dioxines du four de fusion ont été réduites de 90 % (entre 2007 et fin 2010).

AIRBUS (44) – aéronautique : le perchloroéthylène (44 t émises en 2007) a été progressivement substitué par un autre solvant non « toxique » dont les rejets ont été réduits par oxydation thermique régénérative, jusqu'à totalement remplacer l'activité d'usinage chimique en 2011 par un autre procédé non émetteur de COV.

APLIX (44) – produits auto-agrippant : l'engagement dans une démarche de substitution a porté ses fruits. Une des colles utilisées contenait un COV « toxique ». Elle a été supprimée fin 2010.



© APLIX

Témoignages industriels sur le site internet de la DREAL :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

▶ prévention des risques ▶ risques chroniques et sanitaires ▶ PRSE2

ACTEURS

Industriels, DREAL, Cire, ARS, Centre hospitalier d'Angers, AIR Pays de la Loire.

¹ PRSE1 : premier Plan Régional Santé Environnement (2005-2008).

² COV « toxiques » : Composés Organiques Volatils cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques avérés ou suspectés (benzène, certains solvants chlorés ...), établissements émetteurs de plus d'1 t/an.

³ Cire : cellule de l'institut de veille sanitaire en région.

Réduire l'exposition aux substances allergisantes de l'air extérieur

© ARS

OBJECTIFS

- Réduire les risques liés à l'exposition aux pollens en assurant la surveillance de l'émission pollinique, en organisant une information anticipée des personnes allergiques, en développant des campagnes d'information du public et des collectivités sur le caractère allergisant de certaines espèces.
- Lutter contre l'ambrosie, plante invasive au pollen très allergisant, principalement présente en Sarthe avec quelques signalements en Maine et Loire, Loire-Atlantique et Vendée.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- ▶ Laval, Angers, la Rochelle, Rennes, Vannes, Quimper, le Havre : 7 villes du grand ouest s'engagent progressivement à développer un pollinarium sentinelle à la suite de Nantes engagée dans la démarche depuis 2003. Ces jardins sentinelle de plantes allergisantes permettent une information précoce des personnes allergiques aux pollens pour leur permettre d'adapter leur traitement.
- ▶ Un nom a été déposé auprès de l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI) : le pollinarium sentinelle.
- ▶ L'association des pollinariums sentinelles de France (APSF), créée en 2011 et basée à Nantes, encadrera le développement des pollinariums.
- ▶ Les informations récoltées par la FREDON¹ (plus de 2000 observateurs) sur les stations de développement de l'ambrosie font l'objet d'une cartographie certifiée par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBN) à fin de constitution d'une carte nationale dans le cadre du suivi de ce dossier par une commission parlementaire.

LE 13 OCTOBRE 2011, UN COLLOQUE SUR LA PRÉVENTION DES POLLINOSES À NANTES

Un colloque à destination des médecins, des collectivités territoriales et des associations d'usagers a dressé le bilan de l'expérience du 1^{er} jardin sentinelle de plantes aux pollens allergisants à Nantes et a marqué le début du développement du réseau qui sera encadré par l'APSF. Après évaluation au moyen de 2 études épidémiologiques en 2007 et 2009, il a été décidé de mettre en place un réseau expérimental sur le grand ouest avec l'aide des collectivités volontaires.

En savoir + :

www.ars.paysdelaloire.sante.fr

▶ votre santé ▶ votre environnement ▶ pollinarium sentinelle



© ARS

ACTEURS

ARS, expertise sanitaire et universitaire, collectivités, associations, monde agricole.

¹ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine

© ARS



OBJECTIFS

Protéger de manière efficace la ressource en eau destinée à la consommation humaine et assurer une gestion durable de la disponibilité en eau :

- En protégeant les aires d'alimentation des captages d'eau.
- En réduisant les rejets industriels de substances dangereuses dans l'eau (RSDE).

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- En septembre 2011 :
 - 80 % des 439 captages d'eau destinée à la consommation humaine disposent d'un périmètre de protection. L'objectif est d'atteindre 100 % en 2013, avec un décalage prévisible en Sarthe, où la distribution en eau s'appuie sur un nombre élevé de captages (160 captages).
 - pour 34 % des 35 captages d'eau « priorité Grenelle », la délimitation de l'aire d'alimentation a été arrêtée, sur laquelle un programme d'actions devrait être finalisé en 2012, avec des mesures agricoles et non agricoles, afin de prévenir les pollutions diffuses par les nitrates ou les pesticides (pour un captage, un programme d'actions a déjà été arrêté en 2011). 28 % sont également bien avancés. Le défaut de maîtrise d'ouvrage reste le point délicat.
- 300 industriels sont engagés dans le diagnostic de leurs rejets de substances dangereuses dans l'eau à la demande de la DREAL et des DD(CS)PP.
 - 1^{er} résultats : 50 % doivent poursuivre la surveillance, certains devront engager un plan d'actions pour réduire les rejets.
 - des réunions pour informer les industriels ont été organisées mi 2009 et fin 2011 (DREAL, DD(CS)PP, CCI, Agence de l'eau).

UN GUIDE STRATÉGIQUE RÉGIONAL

Lors d'une réunion régionale le 28 juin 2011 destinée aux élus de collectivités, la DREAL a présenté son guide stratégique régional donnant aux collectivités des orientations pour développer des programmes d'actions efficaces et permettre des changements durables de pratiques agricoles sur les zones de captages.

En savoir + :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

- Ressources naturelles et paysages ► Eau et milieux aquatiques ► Pollution des eaux



© DR

ACTEURS

ARS, DREAL, DDT/DDTM, services de l'État, collectivités et syndicats d'eau, monde agricole, Agence de l'eau, BRGM, industriels, CCI.

Améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et les réseaux intérieurs

© ARS



OBJECTIFS

Améliorer les pratiques pour distribuer une eau de qualité tout au long des réseaux publics et à l'intérieur des bâtiments :

- Optimiser les réseaux et les filières de traitement pour limiter la formation de sous produits de désinfection.
- Améliorer sur le plan sanitaire les interventions tant pour la partie publique des réseaux que des branchements et réseaux privés.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- ▶ 10 stations de traitement d'eau destinée à la consommation humaine réparties sur les 5 départements de la région sont engagées dans une étude sur la formation de sous-produits de chloration conduite par l'ARS en 2011.
- ▶ Un guide sur les exigences à intégrer dans les études en matière de sécurité sanitaire de la distribution de l'eau, élaboré en concertation avec des collectivités et des exploitants, est en cours de consultation.
- ▶ Un plan d'action sur la protection des réseaux vis-à-vis des retours d'eau a été arrêté avec les acteurs.
- ▶ 22 entreprises de plomberie-chauffage se sont formées à la sécurité sanitaire des réseaux intérieurs d'eau en 2010-2011.

UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE EN PAYS DE LA LOIRE

Articulée à l'étude nationale lancée par l'InVS et le laboratoire d'hydrologie de Nancy, une étude est lancée en Pays de la Loire sur la présence de sous produits de chloration dans l'eau destinée à la consommation humaine. Les sous-produits de désinfection sont générés, à la suite de réactions chimiques, par le chlore, l'ozone ou le bioxyde de chlore utilisés pour rendre l'eau potable.

L'étude comporte 4 phases, dont 2 ont eu lieu en 2011.



© Shutterstock

ACTEURS

ARS, conseils généraux, collectivités et syndicats d'eau, agence de l'eau, experts, organisations professionnelles, BRGM.

Réduire les expositions à l'amiante

© Direccte

OBJECTIFS

Renforcer l'information et la formation des professionnels et du grand public sur les risques liés à l'amiante, dans le cadre de la protection de la santé des travailleurs et des populations. Cibler les petites et moyennes entreprises du bâtiment, les activités de plomberie/chauffagistes, de charpente, de maçonnerie.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- Un document d'information élaboré par un groupe de travail pluridisciplinaire a été édité en octobre 2011 à destination des professionnels et principalement ceux du bâtiment. Edité en 5 000 exemplaires, il est également disponible sur internet. Il est en cours de diffusion. Une réédition est prévue en 2012.
- Participation de la Direccte au salon prévention le 18 mai 2011 pour une intervention sur la prise en compte du risque lié à l'amiante par les professionnels.
- Intervention de la Direccte auprès des coordonnateurs de sécurité dans un laboratoire nantais ainsi que dans un organisme de service de santé au travail (bâtiment).

COMMENT TRAVAILLER SUR OU À PROXIMITÉ D'AMIANTE ?

Parce qu'il y a encore de multiples matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments, de nombreuses professions peuvent se trouver exposées dans le cadre de leur activité (maintenance, rénovation...). La réglementation du travail évolue pour plus de sécurité pour les professionnels et le public. Un document régional vise à informer et à diffuser les bonnes pratiques auprès des professionnels du bâtiment.

En savoir + :

www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr

► Travail et relations sociales ► Santé et sécurité au travail



© DR

ACTEURS

Direccte, organisations professionnelles, Carsat, OPPBTP, Conseil régional, DREAL, ARS, collectivités, chambre régionale d'agriculture.

Protéger les populations, en particulier les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments (1^{re} partie)

© Shutterstock



OBJECTIFS

- Sensibiliser les populations et les gestionnaires d'établissements publics aux enjeux de la qualité de l'air intérieur.
- Renforcer la formation des professionnels du bâtiment.
- Améliorer la prévention des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur.
- Améliorer la qualité et l'environnement des bâtiments accueillant des enfants.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- ▶ 2 associations de consommateurs (UFC Que Choisir et CLCV¹), soutenues par l'ARS et le Conseil régional mènent des actions de sensibilisation du public dans la région : réunions publiques, diffusion de dépliants, ateliers...
- ▶ Une plateforme d'information et de veille réglementaire sur les bâtiments accueillant des enfants sera accessible sur le site internet de l'ARS début 2012 présentant les différents aspects sanitaires à prendre en compte lors de la conception ou de la vie des bâtiments.
- ▶ 49 patients allergiques de Loire-Atlantique ont bénéficié sur prescription médicale, en 2010-2011, de l'accompagnement de la conseillère médicale en environnement intérieur (CMEI) du CHU de Nantes à leur domicile pour identifier les causes de leur allergie et les mesures correctives à mettre en œuvre.
- ▶ Suite au Grenelle de l'environnement, un croisement a été réalisé en 2010 entre l'inventaire des anciens sites d'activité industrielle et les sites susceptibles de s'y trouver qui accueillent aujourd'hui des enfants : l'État s'est engagé à financer les diagnostics des sols dans les 73 établissements concernés. Situation en novembre 2011 (DREAL-BRGM) : 5 diagnostics déjà réalisés ont écarté tout risque sanitaire en l'état actuel des aménagements et des usages, les investigations sont en cours dans 32 établissements et 36 restent à diagnostiquer.

DES ATELIERS POUR GÉRER LA QUALITÉ DE L'AIR À LA MAISON

La CLCV organise des ateliers (42 pour la région en 2010) auprès des locataires en logement social notamment « Maison nette et air pur dans mon logement ». Ils permettent de présenter les polluants de l'air intérieur et leur impact sur la santé, la signification des pictogrammes sur les produits d'entretien et les produits naturels ou ecolabellisés, le radon et le monoxyde de carbone, les règles d'une bonne aération du logement et les conseils pour préserver la qualité de l'air de son logement.

Plus de 800 personnes ont participé à ces ateliers dans toute la région en 2010.



© DR

¹ CLCV : Consommation, Logement, Cadre de Vie.

Protéger les populations, en particulier les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments (2^e partie)

© Shutterstock



PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- ▶ Des campagnes de mesure du radon ont été organisées par la ville de Nantes auprès d'habitant-es de l'Est de Chantenay et de la Durantière, en partenariat avec l'ASN, le CETE¹ Ouest, l'ARS, ainsi que des associations. L'ARS a également accompagné 5 établissements scolaires du Maine et Loire ayant des niveaux de radon élevés, via la réalisation de prédiagnostics avec le CETE Ouest.
- ▶ Le Conseil régional a financé une étude sur la qualité de l'air à l'intérieur de 4 lycées montrant que le confinement observé provoquait la concentration de polluants dans l'air intérieur tels que les COV²-aldéhydes et les COV-BTEX³ issus de matériaux neufs.

UNE CAMPAGNE DE MESURES PILOTE

Une campagne pilote de mesures de la qualité de l'air intérieur a été menée dans 15 écoles et crèches de la région par Air Pays de la Loire, à la demande de la DREAL, en associant l'ARS, le rectorat et les collectivités au sein d'un comité de pilotage ainsi que le CETE Ouest pour les prédiagnostics des bâtiments.

Elle portait sur la qualité de l'air intérieur à travers un indice de confinement (taux de CO₂) et la mesure du formaldéhyde et du benzène. Les résultats ont été restitués en juin 2010 aux gestionnaires d'établissements.



© MEDDTL Arnaud Bouissou

- ▶ 1 seul établissement dépassait en moyenne la valeur repère de 30 µg/m³ de formaldéhyde fixée par le Haut Comité de Santé Publique. L'amélioration de l'aération et la sensibilisation du personnel ont été recommandées.
- ▶ 5 établissements dépassaient la valeur guide nationale de 2 µg/m³ établie pour le benzène. Des recommandations sont préconisées concernant la ventilation et l'aération des bâtiments.
- ▶ 2 établissements présentaient un indice de confinement supérieur à 4 (1700 ppm) ; à comparer avec les 1300 ppm du RSD⁴, d'où des recommandations d'aération améliorée des salles.

Cette campagne, financée par l'État, avec l'appui technique du CSTB⁵, fait partie d'une réflexion nationale. Celle-ci a abouti à des textes réglementaires rendant obligatoire la surveillance de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

ACTEURS

ARS, DREAL, Conseil régional, Ademe, Rectorat, CHU, Air Pays de Loire, organisations professionnelles du bâtiment, services de l'État, BRGM, CETE Ouest, ASN, associations, collectivités.

¹ CETE : Centre d'Études Techniques de l'Équipement.

² COV : Composés Organiques Volatils.

³ COV-BTEX : Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylène.

⁴ RSD : Règlement Sanitaire Départemental.

⁵ CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.

Optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne

© ARS



OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et le repérage des logements indignes.
- Renforcer la mobilisation des outils opérationnels.
- Développer l'information et l'acquisition d'une culture commune entre les acteurs.
- Mettre en place un réseau d'échanges et des outils communs.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- ▶ Les 5 départements de la région sont désormais dotés d'un pôle de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), dont 2 depuis 2011 : Loire-Atlantique et Vendée. Leur rôle est de coordonner les acteurs pour le repérage, le signalement des situations d'indignité et leur traitement opérationnel.
- ▶ Les Pays de la Loire sont intégrés à la dynamique nationale de lutte contre l'habitat indigne : le préfet de région a désigné deux correspondants techniques du Pôle national de Lutte contre l'Habitat Indigne (PNLHI). Ils sont appelés à devenir des experts locaux avec la possibilité de participer à des journées de sensibilisation et d'intervenir dans le cadre de formations. Le PNLHI a participé à la réunion du réseau régional d'échanges des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne le 15 juin 2011. Ce pôle, intégré à la délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL) appuie les acteurs locaux, notamment sur les plans techniques et juridiques.
- ▶ 6 contrats locaux d'engagement de lutte contre la précarité énergétique ont été signés pour une coordination du programme « Habiter mieux ». Ils couvrent toute la région et permettront de développer les repérages de logements indignes de propriétaires occupants.

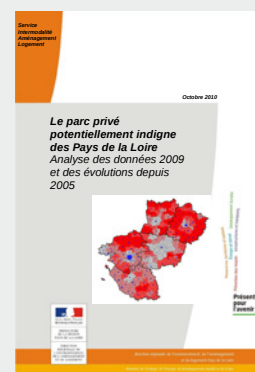
ACTUALISATION DE L'ÉTUDE DU PARC PRIVÉ POTENTIELLEMENT INDIGNE (PPPI)

L'étude du parc privé potentiellement indigne (PPPI) en Pays de la Loire de 2005 a été actualisée et approfondie à partir des données 2009 par la DREAL : elle permet de mieux repérer et prioriser les territoires par un pré-repérage de logements indignes et de les qualifier (caractéristiques des logements et de leurs occupants). Le SCHS¹ de Nantes a confronté les données PPPI aux données de terrain par quartiers de Nantes.

En savoir + :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

▶ Logement et construction ▶ Le parc privé



© DR

ACTEURS

DREAL, ARS, services de l'État, conseils généraux, caisses d'allocations familiales, caisses de la mutualités sociale agricole, collectivités, SCHS, associations.

¹ SCHS : Service Communal d'Hygiène et de Santé.

Identifier les zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales et agir pour diminuer l'impact sur les populations

© Shutterstock



OBJECTIFS

- Identifier les zones géographiques susceptibles de cumuler les expositions à des nuisances environnementales, afin d'en atténuer l'impact sur les populations, en ciblant plus précisément les actions des pouvoirs publics. Une étude expérimentale est pilotée par la ville de Nantes.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- Les réflexions du groupe de travail, les cartographies réalisées par AIR Pays de la Loire (voir encadré) et l'étude d'un stagiaire de l'IGARUN¹ accueilli par la ville de Nantes, ont permis la réalisation de cartes de cumuls de nuisances environnementales à l'échelle de la ville de Nantes (recueil des données disponibles et traitement cartographique).
- Les nuisances retenues comme discriminantes sont la pollution de l'air, le bruit des transports, la présence potentielle de radon, et les surfaces cadastrales ayant un taux de parc privé potentiellement indigne supérieur à la moyenne nantaise.
- Les cartes sont en cours d'interprétation dans le cadre d'une réflexion inter-directions (Nantes Métropole et ville de Nantes).

CARTOGRAPHIES DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Des cartes de concentration des principaux polluants de l'air, toutes sources confondues (transports, résidentiel tertiaire, industries) ont été réalisées en 2011 par Air Pays de la Loire pour l'agglomération Nantaise.

Ces cartes sont issues de modélisations effectuées à partir de données d'émission de l'année 2008, dans le cadre du projet EVAL-PDU², du PRSE2 et d'une convention avec la DREAL.



© DR

ACTEURS

DREAL, ville de Nantes (mission santé publique et secteur hygiène), Nantes Métropole (directions énergie environnement risques et géomatique), AIR Pays de la Loire, ARS.

¹ IGARUN : Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes.

² EVAL-PDU : projet multipartenarial soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche évaluant les impacts environnementaux d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU), et leurs conséquences socio-économiques.

Maîtriser et réduire les nuisances sonores à travers l'aménagement du territoire

© DREAL



OBJECTIFS

- Résorber les zones de forte exposition au bruit associé aux transports, dits points noirs de bruit (PNB), du ressort de l'État (routes nationales, autoroutes et voies ferrées) et inciter les conseils généraux (routes départementales) et les grandes agglomérations (réseau communal) à définir un plan de prévention du bruit.
- Volet préventif : sensibiliser à la prise en compte des nuisances sonores en amont des projets d'aménagement et en amont de la conception/ réhabilitation de bâtiments.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- ▶ L'action de l'État se concrétise par la mise en œuvre des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des 5 départements. Situation en novembre 2011 : les PPBE de Mayenne et de Sarthe sont publiés, ceux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, et Vendée sont en cours de publication.
À titre d'exemple, le PPBE de Loire-Atlantique prend en compte environ 200 points noirs du bruit.
- ▶ Parallèlement l'État engage la réalisation de cartes de bruit pour les collectivités sur la base de la circulaire ministérielle du 10 mai 2011.
- ▶ Les collectivités ont démarré leurs PPBE, notamment les conseils généraux, les agglomérations Angevine, Nantaise et Nazairienne (démarche commune CARENE et CAP ATLANTIQUE).
- ▶ Information des maîtres d'ouvrage sur les techniques innovantes : les documents techniques de l'État, RFF, concessionnaires autoroutiers seront publiés sur internet.

PERSPECTIVES 2012...

- ▶ Une étude bruit urbanisme est engagée fin 2011 par la DREAL pour la mise en œuvre en 2012 d'une action de prévention en lien avec l'ARS, le CETE, les DDT et l'ADEME (prise en compte du bruit dans la gestion de l'espace).
- ▶ Une enquête de perception des gains associés à une opération de résorption du bruit sera lancée par la DREAL et l'ARS en 2012 sur un site pilote avant / après travaux.
- ▶ Les opérations 2012-2013 d'isolation des bâtiments points noirs du bruit pourront servir d'appui à des actions de formation des acteurs de la construction (notamment thermo-acoustique).



© DREAL

ACTEURS

DREAL, ARS, DDT(M) et services de l'État, collectivités, Ademe, CETE, maîtres d'ouvrage d'infrastructures, organisations professionnelles du bâtiment et acteurs de la construction.

Prévenir les risques liés à l'écoute de la musique amplifiée

© Shutterstock



OBJECTIFS

- Sensibiliser les jeunes aux risques auditifs associés à l'écoute prolongée de musique amplifiée à des niveaux élevés.
- Sensibiliser les responsables de lieux de formation et d'enseignement (écoles de musiques, locaux de répétition).
- Garantir la prise en compte de ce risque dans les lieux de diffusion.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- ▶ Le programme d'éducation musicale du 2nd degré (collège et lycée) intègre la prise en compte de la fragilité de l'oreille. Il est décliné dans un programme commun par l'ARS et le Rectorat et co-financé par le Conseil régional.
- ▶ Depuis le printemps 2011, sont mis à disposition des collèges publics par l'ARS, la DREAL et le Conseil régional auprès de 5 professionnels référents départementaux :
 - 24 têtes acoustiques.
 - 5 expositions « encore plus fort », réalisées par le centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB), 5 exemplaires supplémentaires seront mis à disposition en 2012¹.
 - Le spectacle pédagogique Peace & Lobe², qui permet de sensibiliser environ 6 000 élèves par an (6 216 en 2010).
- ▶ 15 discothèques (env. 14 %) ont été contrôlées en 2011 par l'ARS sur le respect de la réglementation des lieux diffusant de la musique amplifiée.

LA TÊTE ACOUSTIQUE : UN OUTIL LIGÉRIEN

Développée par l'ESEO³ et le LAUM⁴, cette tête de mannequin permet de mesurer le niveau sonore en sortie des écouteurs de baladeurs, MP3, ou téléphones portables. Conçue avec des professeurs de musique de la région, c'est un outil qui peut intégrer un programme pédagogique d'établissement. En 2011, elle a reçu un Décibel d'Or dans la catégorie prévention et sensibilisation au concours du conseil national du bruit, qui récompense les initiatives en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement sonore.



© ESEO

ACTEURS

ARS, Rectorat, services de l'État, conseil régional, mutuelles, conseils généraux, collectivités locales, associations

¹ Financement DREAL.

² Le spectacle Peace & Lobe est soutenu principalement par le Conseil régional, l'ARS et les mutuelles Harmonie.

³ ESEO : École Supérieure d'Électronique de l'Ouest.

⁴ LAUM : Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine.

Développer les actions d'éducation à la santé environnementale et la réflexion sur les risques émergents



© Shutterstock

OBJECTIFS

- Améliorer l'information du public sur la santé environnementale en s'adaptant au public cible.
- Renforcer les compétences des acteurs à intervenir sur la santé environnementale : centres de ressources, acteurs de l'éducation et de la prévention, collectivités.

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- ▶ Une synthèse du baromètre santé environnement éditée fin 2010 par l'ORS¹ permet de s'approprier cette étude sur la perception des habitants de la région à l'égard de l'environnement et des risques sanitaires associés.
- ▶ L'Ireps², le réseau CRDP³, le Graine, l'union régionale des CPIE⁴, en lien avec l'ARS, se sont rapprochés pour identifier les leviers communs pour donner au public les clés de gestion de sa santé en lien avec son environnement : expertises d'outils pédagogiques en 2010 et 2011, séances de présentation conjointes d'outils sur la santé environnementale (Ireps44/Ecopole et Ireps85/CDDP85).
- ▶ 15 projets associatifs sur la santé environnementale, en accord avec les objectifs du PRSE2 ont été soutenus en 2011 par l'ARS et le Fond régional de santé publique du Conseil régional.

UN CATALOGUE D'OUTILS PÉDAGOGIQUES SANTÉ ENVIRONNEMENT EN PAYS DE LA LOIRE EN 2012

À l'Ireps ou au CDDP, à Ecopole à Nantes ou bien à Sarthe Educ'environnement, des outils pédagogiques sont disponibles dans la région pour les porteurs de projets pour aborder avec un public les liens entre santé et environnement. 137 outils ont ainsi été répertoriés et sont présentés dans ce catalogue disponible en ligne sur les sites de l'Ireps et du Graine.

En savoir + :
santepaysdelaloire.com
graine-pdl.org



© ARS

ACTEURS

ARS, DREAL, Conseil régional, Rectorat, centres de ressources documentaires, collectivités, associations, CHU de Nantes, Observatoire régional de la santé.

¹ ORS : Observatoire Régional de la Santé.

² Ireps : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé.

³ CRDP : Centre Régional de Documentation Pédagogique.

⁴ CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement.

Plan Régional Santé Environnement

2010 /// 2013
Pays de la Loire

L'animation globale du PRSE2 a été confiée à l'équipe projet :



DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DIRECCTE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



ARS

Agence régionale de santé Pays de la Loire



Conseil régional des Pays de la Loire



Retrouvez le PRSE2 sur internet

www.ars.paysdelaloire.sante.fr

> votre santé > votre environnement

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

> prévention des risques et des nuisances > risques chroniques et sanitaires